



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 30 juin 2020

Délibération n°23-2020 : Élection des personnalités extérieures du Conseil d'administration – Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Bretagne-Sud, notamment les articles 6-1 et 6-2 ;

Élit à bulletins secrets Madame Marie-Pierre HAMON-PELLEN, dirigeante d'un Cabinet d'avocats, en qualité de personnalité extérieure assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise.

Membres en exercice : 26
Membres présents : 24
Membres représentés : 4

Nombre de suffrages valablement exprimés : 22
Nombre de voix obtenues par la candidate :

- Oui : 18
- Non : 4

Votes blancs ou nuls : 2

Visa du Président

Jean PEETERS

Documents en annexe : Dossier de candidature.